

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A.N.T			122 AVENUE DE LA RESISTANCE		
SIRET 8 8 5 1 3 7 4 2 2 0 0 0 1 4			93340 LE RAINCY		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		12 129	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprises nouvelles, art 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
H&S EXPERTISE ET CONSEILS SAS 18 AVENUE GALLE 93370 MONTFERMEIL Tél: 01.41.70.29.68					
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 30/06/2023	Lieu: LE RAINCY	
			Qualité et nom du signataire:		Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		JAMI AURELIE
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2023							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d									
Montant des distributions								e									
autres que celles visées en (a),								f									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j									
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
										Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.N.T du 01012022

Adresse 122 AVENUE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❸)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❿)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ❷		- de l'exercice 2022 ❷	
- de l'exercice précédent ❸		- de l'exercice précédent ❸	
Nom et qualité du signataire JAMI AURELIE Président		A LE RAINCY le 30/06/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entrepriseA.N.T

Néant

Adresse de l'entreprise122 AVENUE DE LA RESISTANCE93340 LE RAINCY

Numéro SIRET *88513742200014

Durée de l'exercice en nombre de mois *12

Durée de l'exercice précédent *12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE
STOCKS
ACTIF CIRCULANT
CAPITAUX PROPRES
DETTES (4)
REVENUS

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122022	31122021
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	800	
Immobilisations financières * (1)		040	042	155	4 458
Total I (5)		044	048	955	4 458
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	221 437	56 903
	Autres * (3)	072	074	83 588	9 109
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	2 287	39 916
Charges constatées d'avance *		092	094		587
Total II		096	098	307 312	106 515
Total général (I+II)		110	112	308 266	110 972
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *				120	9 000
Ecart de réévaluation				124	
Réserve légale				126	900
Réserves réglementées*				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131	
Report à nouveau				134	1 551
Résultat de l'exercice				136	12 202
Subventions d'investissement				137	
Provisions réglementées				140	
Total I				142	23 653
Provisions pour risques et charges				154	
Emprunts et dettes assimilées				156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	207 252
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	3 973
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	284 614
Total général (I + II + III)				180	308 266
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 21Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 11

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	{ biens services *	et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	546 407	282 232
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	5 545	1 608	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	551 952	283 840
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	511 407	208 212	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	776	244	776	1 487	
	Rémunérations du personnel *				250	20 008	55 795	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 419	19 360	
	Dotations aux amortissements *				254	166		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1	9	
			260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	537 777	284 863
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 175	(1 023)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294			
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300		45	
			348					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	1 973		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	12 202	(1 068)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	12 202	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 973		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
					993		1 023	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	13 152	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : *1....023 dont imputés sur le résultat :					360	1 023	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 129	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A . N . T

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Report déficitaire		1 023
Total des déductions diverses	350	1 023

Désignation de l'entreprise : A . N . T

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	966	474		476	966	966
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	966	494		496	966	966

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	166	564		566	166
TOTAL		570		572	166	574		576	166

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A . N . T

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	1 023
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	1 023	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	136 634
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	105 607
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : A . N . T

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A . N . T				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	546 407
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	546 407
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	5 508
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	5 545
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	33 372
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	11 222
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	44 595
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137 507 357
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	×		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	546 407	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 8 5 1 3 7 4 2 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.T

ADRESSE (voie)

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL

93340

VILLE

LE RAINCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune	Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	JAMI	Prénom(s)	ANDRE
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance :	Date	N° Département	75	Commune	PARIS
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	BOULEVARD DE STRASBOURG		
	Code postal	Commune	AULNAY SOUS BOIS	Pays	France

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	JAMI	Prénom(s)	AURELIE
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance :	Date	N° Département	93	Commune	LE BLANC MESNI
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	RUE DU CHANOINE ROGER		
	Code postal	Commune	CLAYE SOUILLY	Pays	France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

88513742200014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.N.T

ADRESSE (voie)

122 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL

93340

VILLE

LE RAINCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° ANT en Euros.

H&S EXPERTISE ET CONSEILS SAS

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2021 12	% bilan	Exercice N-2 31/12/2020 12	% bilan
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800	0.26				
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	966	0.31				
28183000 AMORT.MATERIEL DE BUREAU	166	0.05				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	155	0.05	4 458	4.02	1 829	5.61
27550000 CAUTIONNEMENTS VERSES	155	0.05	4 458	4.02	1 829	5.61
TOTAL I	955	0.31	4 458	4.02	1 829	5.61
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	221 437	71.83	56 903	51.28	24 944	76.55
41100000 CLIENTS	221 437	71.83	55 103	49.65	24 944	76.55
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			1 800	1.62		
AUTRES CREANCES	83 588	27.12	9 109	8.21	1 447	4.44
40100000 FOURNISSEURS	22 205	7.20				
44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET S	49 024	15.90	6 709	6.05	1 447	4.44
44567000 ETAT CREDIT DE TVA	3 859	1.25				
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES			2 400	2.16		
46700000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES	8 500	2.76				
DISPONIBILITES	2 287	0.74	39 916	35.97	3 777	11.59
51210000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	205	0.07	15 342	13.83	3 777	11.59
51220000 BANQUE QONTO	2 082	0.68	24 574	22.14		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			587	0.53	587	1.80
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			587	0.53	587	1.80
TOTAL II	307 312	99.69	106 515	95.98	30 755	94.39
TOTAL GENERAL	308 266	100.00	110 972	100.00	32 584	100.00

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12		% bilan	Exercice N-1 31/12/2021 12		% bilan	Exercice N-2 31/12/2020 12		% bilan
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		9 000		2.92	9 000		8.11	9 000		27.62
10132000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		9 000		2.92	9 000		8.11	9 000		27.62
RESERVE LEGALE		900		0.29	900		0.81			
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE		900		0.29	900		0.81			
REPORT A NOUVEAU		1 551		0.50	2 619		2.36			
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITE		1 551		0.50	2 619		2.36			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 202		3.96	1 068		0.96	3 519		10.80
TOTAL I		23 653		7.67	11 451		10.32	12 519		38.42
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		207 252		67.23	50 599		45.60	9 111		27.96
40100000 FOURNISSEURS		207 252		67.23	36 199		32.62	9 111		27.96
40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.					14 400		12.98			
AUTRES DETTES		77 362		25.10	48 922		44.08	10 954		33.62
41100000 CLIENTS					1 800		1.62			
42100011 D. DA SILVA MENESES CAMPOS					2 261		2.04	2 100		6.45
42100013 M. GAGLIARDI					2 181		1.97			
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES					2 863		2.58			
43100000 SECURITE SOCIALE					2 131		1.92	1 186		3.64
43720000 RETRAITE COMPLEMENTAIRE					1 589		1.43	684		2.10
43740000 PREVOYANCE					1 683		1.52	497		1.53
43750000 COMPLEMENTAIRE SANTE					580		0.52			
43820000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES					1 079		0.97			
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		1 973		0.64				621		1.91
44551000 ETAT TVA A DECAISSER					964		0.87	511		1.57
44571000 ETAT TVA COLLECTEE 20.00%		71 415		23.17	21 504		19.38	4 158		12.76
44587000 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR					300		0.27			
44861000 ETAT TAXE APPRENTISSAGE					271		0.24	16		0.05
44862000 ETAT FORMATION PROFESSIONNELLE					302		0.27	50		0.15
45510000 ASSOCIES CC AURELIE JAMI		3 762		1.22	4 703		4.24	919		2.82
45510100 ASSOCIES CC ANDRE JAMI		211		0.07	4 711		4.25	211		0.65
TOTAL III		284 614		92.33	99 522		89.68	20 065		61.58
TOTAL GENERAL		308 266		100.00	110 972		100.00	32 584		100.00

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2021 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2020 12	% CA
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	546 407	100.00	282 232	100.00	32 318	100.00
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	522 687	95.66	282 232	100.00	32 318	100.00
70830200 LOCATIONS DIVERSES	23 720	4.34				
AUTRES PRODUITS	5 545	1.01	1 608	0.57	1	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	37	0.01	4	0.00	1	0.00
79100000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	5 508	1.01	1 604	0.57		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	551 952	101.01	283 840	100.57	32 319	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	511 407	93.59	208 212	73.77	15 299	47.34
60400000 PRESTATIONS DE SERVICES	18 015	3.30				
60620000 CARBURANTS	14 391	2.63	39 050	13.84	4 786	14.81
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	933	0.17	1 120	0.40	131	0.40
60640000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	33	0.01	27	0.01	99	0.31
61100000 SOUS TRAITANCE			22 595	8.01	550	1.70
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES			14 890	5.28	800	2.48
61330000 LOCATIONS MOBILIERES	466 274	85.33	118 652	42.04	6 088	18.84
61340000 DOMICILIATIONS	539	0.10	484	0.17	333	1.03
61550000 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	3 199	0.59	4 580	1.62	505	1.56
61560000 MAINTENANCE					85	0.26
61610000 ASSUR MULTIRISQUES			887	0.31		
61640000 ASSUR RC TRANSPORT	396	0.07			123	0.38
61660000 ASSUR AUTOS	1 801	0.33	3 032	1.07	722	2.23
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE			228	0.08		
62210000 COMMISSIONS ET COURTAGES					64	0.20
62260000 HONORAIRES	4 200	0.77				
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	95	0.02	6	0.00	56	0.17
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS			4	0.00	176	0.54
62320000 PUBLICITES	43	0.01	45	0.02	18	0.06
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE			200	0.07	116	0.36
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	16	0.00	22	0.01		
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	216	0.04	9	0.00		
62570000 RECEPTIONS	711	0.13	336	0.12	199	0.61
62610000 AFFRANCHISSEMENTS			15	0.01	35	0.11
62620000 TELECOMMUNICATIONS	134	0.02	148	0.05	133	0.41
62650000 ABONNEMENTS	51	0.01	600	0.21	239	0.74
62780000 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SER	359	0.07	244	0.09	43	0.13
62781000 COMMISSIONS TRACKTOR			987	0.35		
62810000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS			53	0.02		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	776	0.14	1 487	0.53	67	0.21
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM			421	0.15	50	0.16
63350000 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE T			292	0.10	16	0.05
63511000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	776	0.14	774	0.27		
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 008	3.66	55 795	19.77	9 621	29.77
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	16 449	3.01	47 192	16.72	8 092	25.04
64120000 INDEMNITES CONGES PAYES	264	0.05	2 943	1.04	148	0.46
64130000 PRIMES IMPOSABLES	852	0.16	2 026	0.72	912	2.82
64140000 PRIMES NON IMPOSABLES	2 444	0.45	3 634	1.29	468	1.45

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022	% CA	Exercice N-1 31/12/2021	% CA	Exercice N-2 31/12/2020	% CA
CHARGES SOCIALES	5 419	0.99	19 360	6.86	3 191	9.87
64510000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	4 772	0.87	12 683	4.49	2 133	6.60
64530000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	1 068	0.20	2 401	0.85	425	1.32
64540000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	858	0.16	2 075	0.74	384	1.19
64550000 PERS COTISATIONS PREVOYANCE	420	0.08	1 473	0.52	197	0.61
64560000 PERS COTISATIONS COMPL SANTE	1 568	0.29	480	0.17	51	0.16
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	132	0.02	248	0.09		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	166	0.03				
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	166	0.03				
AUTRES CHARGES	1		9		2	0.01
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1	0.00	9	0.00	2	0.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	537 777	98.42	284 863	100.93	28 179	87.19
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	14 175	2.59	1 023	0.36	4 140	12.81
CHARGES EXCEPTIONNELLES			45	0.02		
67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES			45	0.02		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 973	0.36			621	1.92
69500000 IMPOT SOCIETE	1 973	0.36			621	1.92
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	12 202	2.23	1 068	0.38	3 519	10.89

ANT

S.A.S. au capital de 9 000 Euros

122 Avenue de la Résistance

93340 Le Raincy

R.C.S : 885 137 421

**DECISIONS DES ASSOCIES RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Les soussignés Aurélie JAMI, présidente de la société ANT et André JAMI, directeur général de la société ANT.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport de gestion du président ;
- le texte des projets de décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation des résultats,

Première décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 12 202 Euros**.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'exercice clos le 31/12/2022 fait ressortir **un bénéfice de 12 202 Euros**.

Les associés décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau 12 202 Euros

- **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

AN

Il convient de vous informer que les revenus distribués sont taxés à 30% avec le prélèvement forfaitaire unique (flat tax) qui comprend 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ou (en option) soumis à l'impôt sur le revenu après abattement de 40% et versement de 17,2% de prélèvements sociaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Le Raincy, le 22 mai 2023

Aurélié JAMI
Présidente

André JAMI
Directeur Général

ANT

S.A.S. au capital de 9 000 Euros

122 Avenue de la Résistance

93340 Le Raincy

R.C.S : 885 137 421

**DECISIONS DES ASSOCIES RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Les soussignés Aurélie JAMI, présidente de la société ANT et André JAMI, directeur général de la société ANT.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport de gestion du président ;
- le texte des projets de décisions.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation des résultats,

Première décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 12 202 Euros**.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'exercice clos le 31/12/2022 fait ressortir **un bénéfice de 12 202 Euros**.

Les associés décident d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau 12 202 Euros

- **Rappel des dividendes distribués**

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Signature

Il convient de vous informer que les revenus distribués sont taxés à 30% avec le prélèvement forfaitaire unique (flat tax) qui comprend 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ou (en option) soumis à l'impôt sur le revenu après abattement de 40% et versement de 17,2% de prélèvements sociaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Le Raincy, le 22 mai 2023

Aurélié JAMI
Présidente

André JAMI
Directeur Général